

LE MERCREDI 19 FÉVRIER 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité conseil tenue aux salles 1 et 2 de la susdite commission scolaire, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 19 février 2020, à 18 h 33, à laquelle sont présents :

Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Sylvain Léger
Étienne Morin

Pierre Daoust
Edmond Leclerc
Aimé Morin
Sylvain Tremblay

Les représentants du comité de parents

Daniel Cooke

Natacha Thibault

Absences

Éric Antoine
Laurent Clément

Anne-Marie Arcand
Lucie St-Louis

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nadine Bernier, agente d'administration à la direction générale
Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines
Sébastien Bujold, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Yannick Lyrette, directeur du Service des ressources financières
Pascale Peterson, gestionnaire administrative d'établissement (quitte à 18 h 40)

Le directeur général déclare la séance ouverte.

CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION DE VOYAGES PÉDAGOGIQUES À TORONTO, PHILADELPHIE ET NEW YORK POUR DES GROUPES D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – RECOMMANDATION D'AJUDICATION

RÉSOLUTION CC-2020-001

Attendu l'appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat relatif à l'organisation de voyages pédagogiques à Toronto, Philadelphie et New York pour des groupes d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau;

Attendu l'offre reçue et ouverte :

Voyage A+ 121 299,45 \$
693, René-Lévesque Ouest
Québec (Québec) G1S 1T1

Attendu la vérification effectuée par l'École secondaire Hormisdas-Gamelin quant au respect des exigences de l'appel d'offres au niveau des particularités des destinations;

Attendu la recommandation de la directrice de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin ainsi que l'approbation du conseil d'établissement quant à la tenue de ce voyage;

Il est proposé par madame Cécile Gauthier;

QUE le comité conseil recommande au directeur général d'octroyer le contrat pour l'organisation de voyages pédagogiques à Toronto, Philadelphie et New York pour des groupes d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau, soit adjugé à l'entreprise Voyage A+ pour une somme ne dépassant pas cent vingt-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (121 299,45 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



DG-2020-003

Attendu les termes de la résolution CC-2020-001;

Le directeur général autorise :

- l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la firme Voyage A+, pour une somme ne dépassant pas cent vingt-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (121 299,45 \$) taxes exclues.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – DOSSIER 007_2019-2020

RÉSOLUTION CC-2020-002

Attendu les termes de la plainte formulée par le détenteur de l'autorité parentale de l'élève dont le numéro de fiche est le [REDACTÉ];

Attendu qu'après enquête, le protecteur de l'élève a déposé son rapport;

Attendu que les membres du comité conseil ont pris connaissance, à huis clos, dudit rapport;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust;

QUE ce comité conseil recommande au directeur général de prendre acte du rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte dans le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est le [REDACTÉ] et maintienne la décision initiale prise par la direction de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-004

Attendu les termes de la résolution CC-2020-002;

Le directeur général autorise :

- la direction de l'école à maintenir la décision prise initialement ;
- le secrétaire général à informer le parent de l'élève, la direction des écoles concernées et le protecteur de l'élève.

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 309 – RECOMMANDATION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

RÉSOLUTION CC-2020-003

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette entend formuler une demande auprès du ministère des Transports du Québec visant à faire réduire de 70 à 50 km/h la vitesse maximale sur un tronçon de la route 309;

Attendu que la cour de l'école de la Montagne est adjacente à ce tronçon de la route 309;

Attendu que ce comité conseil appuie la demande de la municipalité afin de permettre un accès plus sécuritaire à l'école;

Il est proposé par monsieur Étienne Morin;

QUE ce comité conseil recommande au directeur général d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette dans sa demande, auprès du ministère des Transports du Québec, de réduire la limite de vitesse de 70 à 50 km/h entre les chemins Thomas Nord et Thomas Sud, à Notre-Dame-de-la-Salette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-005

Attendu les termes de la résolution CC-2020-003;

Le directeur général autorise :

- l'envoi d'une lettre d'appui à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.



RÉGISSEUR AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES – RECOMMANDATION DE NOMINATION

RÉSOLUTION CC-2020-004

Attendu les termes de la résolution 059 (2019-2020) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2019-2020 – modifications »;

Attendu qu'un poste régulier à titre de régisseur au Service des ressources matérielles est disponible;

Attendu la recommandation formulée par le comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust;

QUE ce comité conseil recommande au directeur général la nomination de monsieur Pierre-Luc Miner à titre de régisseur au Service des ressources matérielles, à titre régulier, à compter du 20 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-006

Attendu les termes de la résolution CC-2020-004;

Le directeur général autorise :

- la nomination de monsieur Pierre-Luc Miner à titre de régisseur au Service des ressources matérielles, à titre régulier, à compter du 17 mars 2020.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSEIL

RÉSOLUTION CC-2020-005

Attendu l'article 298 de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (ci-après; la « Loi sur la gouvernance ») qui prévoit que le mandat des commissaires prend fin le 8 février 2020 et que ceux-ci reçoivent leur rémunération jusqu'au 30 juin 2020;

Attendu les termes de la résolution 015 (2019-2020) intitulée « Rémunération des membres du Conseil des commissaires »;

Attendu que ladite résolution prévoit une rémunération hybride qui inclut une rémunération annuelle régulière ainsi qu'une rémunération en fonction de la présence effective de ses membres lors des comités de travail;

Attendu que le nombre de rencontres du comité conseil sera moins élevé que le nombre de comité de travail qui avait été prévu;

Attendu qu'il y a lieu de valider si le principe de rémunération hybride est maintenu;

Il est proposé par monsieur Sylvain Léger;

QUE ce comité conseil recommande au directeur général de maintenir la formule de rémunération hybride en ajustant les calculs découlant du nombre de rencontres moins élevé que le modèle initialement approuvé;

QUE la rémunération qui était destinée à la présidence et à la vice-présidence soit ajoutée dans la rémunération liée à la présence.

Monsieur Sylvain Tremblay demande le vote.

(8) POUR : Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Edmond Leclerc, Aimé Morin, Étienne Morin, Natacha Thibault et Sylvain Tremblay.

(0) CONTRE :

(1) ABSTENTION : Sylvain Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



DG-2020-007

Attendu les termes de la résolution CC-2020-005;

Le directeur général autorise :

- le maintien de la formule de rémunération hybride en ajustant les calculs découlant du nombre de rencontres moins élevé que le modèle initialement approuvé ;
- que la rémunération qui était destinée à la présidence et à la vice-présidence soit maintenue, conformément à l'article 298 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC-2020-006

Il est proposé par monsieur Sylvain Léger;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 40.

La prochaine rencontre aura lieu le 11 mars 2020, à 18 h 30, aux salles 1 et 2 de la commission scolaire, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Daniel Bellemare,
Directeur général

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général